

-
Conseil communal
Echandens

Procès-verbal de la séance du 25 avril 2005

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la séance 6 décembre 2004 ;
2. Remplacement du collecteur EU et réfection de la rue du Saugey (préavis 01/2005) ;
3. Réfection des infrastructures et aménagements aux ch. de l'Eglise et de la Plantaz (préavis 02/2005) ;
4. Résolution contre l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) ;
5. Proposition du Bureau élargi, du 4 avril 2005, concernant quelques modifications de certaines indemnités versées aux commissaires et/ou aux membres du Bureau ;
6. Préavis du Bureau élargi, du 5 avril 2005, concernant le nombre des membres de la Municipalité à partir de la législature commençant le 1^{er} juillet 2006 ;
7. Préavis du Bureau élargi, du 6 avril 2005, concernant le système d'élection des membres du Conseil communal valable à partir des élections du 12 mars 2006 ;
8. Communications municipales ;
9. Communications du Bureau ;
10. Divers et propositions individuelles.

M. Roland Racine, Président, ouvre la séance à 20 h. précises en saluant les Conseillères et Conseillers, les membres de la Municipalité, la presse et le public. Il constate que l'assemblée a été régulièrement convoquée conformément à l'art. 45 du règlement communal et peut donc valablement délibérer.

L'appel fait ressortir la présence de 53 membres du Conseil. Se sont excusés : MM. Gilbert Cavin, Louis Furiga, Willi Glur, Arnaud Isoz, Jean Martin, Roger Métry et Jean-Nicolas Muff.

MM. Bernard Steiner et Rolf Vogel fonctionnent comme scrutateurs

M. Roland Racine, Président, avise l'assemblée que les points 6 et 7 de l'ordre du jour sont purement et simplement supprimés. Des précisions seront apportées après le point 5.

1. Procès-verbal de la séance du 6 décembre 2004

Page 1, point 5, il faut lire « Paganuzzi ».

Aucune autre remarque n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

2. Remplacement du collecteur EU et la réfection de la rue du Saugey (préavis 01/2005)

M. Michel Pache, Municipal, n'a rien à ajouter à son préavis.

-

M. Jean-Marc Landolt, Président de la commission des routes n'a rien à ajouter à son rapport.
M. Jean-Daniel Gisclon, membre de la commission des finances, n'a rien à ajouter au rapport établi par Jean-Nicolas Muff, Président.

La discussion est ouverte. M. Thierry Lambelet demande si l'aménagement de la place du village aura une incidence sur ce tracé. M. Michel Pache lui répond que non.

La parole n'étant plus demandée, M. Roland Racine, Président, donne lecture des conclusions de ce préavis et l'on passe au vote à main levée.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- Vu le préavis municipal No 01/2005,
- Vu le rapport de la commission des routes,
- Vu le rapport de la commission des finances,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A L'UNANIMITE

- d'accorder à la municipalité un crédit de **fr. 265'000.—** pour le remplacement du collecteur EU et la réfection de la rue du Saugey,
- de prélever ce montant sur nos disponibilités,
- d'amortir cette somme sur un délai maximum de 10 ans.

3. Réfection des infrastructures et aménagements aux ch. de l'Eglise et de la Plantaz (préavis 02/2005)

M. Michel Pache, Municipal, n'a rien à ajouter à son préavis.

M. Jean-Marc Landolt, Président de la commission des routes n'a rien à ajouter à son rapport.

M. Jean-Daniel Gisclon, membre de la commission des finances, n'a rien à ajouter au rapport établi par Jean-Nicolas Muff, Président.

La parole n'étant pas demandée, M. Roland Racine, Président, donne lecture des conclusions de ce préavis et l'on passe au vote à main levée.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- Vu le préavis municipal No 02/2005,
- Vu le rapport de la commission des routes,
- Vu le rapport de la commission des finances,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A L'UNANIMITE

- d'accorder à la municipalité un crédit de **fr. 469'300.—** pour la réfection des infrastructures et les aménagements aux ch. de l'Eglise et de la Plantaz,
- de prélever ce montant sur nos disponibilités,
- d'amortir cette somme sur un délai maximum de 10 ans.

4. Résolution contre l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC)

M. Panchaud nous présente cette résolution comme un acte symbolique qui devrait simplement attirer l'attention de nos Autorités sur le fait que les compétences des communes soient démantelées au nom du commerce international. La Municipalité et le Conseil communal demandent :

- un moratoire sur les négociations relatives à l'AGCS,
 - l'ouverture d'un débat public aux Chambres fédérales impliquant la pleine participation des collectivités locales, des organisations syndicales, sociales, culturelles et la participation des populations afin que soit redéfini un nouveau mandat aux négociateurs de ce traité,
 - que cette consultation soit prolongée aussi longtemps que n'aura pas été établi un bilan des effets et des conséquences de cet Accord sur les collectivités,
- prennent position contre l'obligation qui pourrait leur être imposée par l'AGCS de privatiser des services qu'ils considèrent devoir rester dans le domaine public, déclarent la Commune d'Echandens « zone hors AGCS »

Mme Monique Brandt demande si une commission a été nommée pour étudier cette résolution.

M. Roland Racine, Président, lui répond que non mais demande à l'assemblée si on peut voter cette résolution sans passer par une commission, ce qui est accepté par 40 oui, 7 non et 3 abstentions.

M. Rolf Vogel précise que cette résolution a été votée à une très large majorité par l'ACRM.

M. Philippe Diserens demande si on peut s'autoproclamer hors zone. M. Panchaud répond qu'en fait nous n'avons pas grand'chose à dire mais que c'est pour ouvrir les yeux des politiciens de Berne que nous manifestons notre point de vue.

La parole n'étant plus demandée, cette résolution est acceptée par 32 oui.

5. Proposition du Bureau élargi, du 4 avril 2005, concernant quelques modifications de certaines indemnités versées aux commissaires et/ou aux membres du Bureau

Cette proposition a été présentée à la Commission des finances, lors de sa dernière séance. Elle leur a paru correcte et aucun membre de cette commission n'a exprimé une quelconque opposition.

Le conseil communal accepte aussi cette proposition.

Ces adaptations seront donc les suivantes, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2005 :

Président	fr. 100.00 par séance au lieu de fr. 70.00
Séance de commission	fr. 20.00 par objet ou par séance
Président de commission	fr. 20.00 par objet ou par séance plus fr 20.00 par rapport
Vacations en journée	fr. 35.00 de l'heure au lieu de fr. 33.00
Votations, élections	fr. 25.00 de l'heure au lieu de fr. 20.00

6. supprimé

7. supprimé

Les décisions concernant le nombre des membres de la Municipalité, le nombre des membres du Conseil communal et le mode d'élection des membres du Conseil doivent faire l'objet d'un préavis de la Municipalité et non du Bureau du Conseil. La décision prise lors de notre séance du 6 décembre 2004 concernant le nombre de conseillers pour la prochaine législature n'est pas valable juridiquement et devra donner lieu à un nouveau préavis municipal d'autant plus que maintenant nous avons le choix entre 35 et 70 membres.

Ces décisions devront, en principe, être prises avant le 30 juin 2005 ; vu le retard pris par le Grand Conseil, cette date impérative pourrait être repoussée au 30 septembre, si le législatif cantonal en décide ainsi.

Ainsi, trois préavis municipaux seront présentés à notre séance du 27 juin ; si un référendum venait à être déposé contre une des décisions du Conseil, nous aurions alors le temps d'organiser un scrutin communal avant fin septembre 2005.

M. Philippe Martin demande si c'est la nouvelle loi sur les communes qui fera foi. En principe oui, mais un référendum au moins contre le mode d'élection des conseillers, est possible.

8. Communications municipales

Michel Simonet

Aide humanitaire

Après consultation et accord des membres de la commission, nous vous informons qu'un montant de fr. 10'000.—a été versé le 14 janvier 2005 à la Chaîne du Bonheur, pour venir en aide aux victimes du raz-de-marée qui a touché l'Asie du Sud le 26 décembre 2004.

En outre, en date du 12 avril 2005, la Commission aide humanitaire s'est réunie au Château en présence de Mmes Ruth Bohner, Irène Caron, Heidi Addor et de MM. Jacques Perrinjaquet, Michel Simonet et Philip Panchaud (excusé : M. Philippe Martin).

Après discussion et analyse des demandes reçues, la Commission a décidé :

- de verser à la FEDEVACO (Fédération vaudoise de coopération) la somme de fr. 8'000.00, comme participation au projet de construction de classes à l'école primaire de Kessounou au Bénin,
- d'allouer un montant de fr. 2'000.00 à la commune de Starchiojd pour la construction d'un deuxième pont, cette aide étant subordonnée à la garantie du financement total du projet.

Ainsi, c'est une somme de fr. 20'000.00 qui est prise sur le budget 2005.

Appartement du Château

La chambre « bleue » de l'appartement du 1^{er} étage du Château est en cours de réfection complète, soit : changement du radiateur, réfection du parquet, mise aux normes de l'électricité, réfection de la structure et de la peinture des murs et du plafond.

Michel Pache

Préavis No 02/2004 : Demande de crédit de fr. 90'000.00 pour la pose de revêtement bitumineux sur les ch. des Utins, de la Gravière, des Platanes et la Place de l'Eglise (accordé dans la séance du Conseil communal du 26 avril 2004)

-
Le dépassement de crédit de fr. 8'553.20 est dû au doublement de la surface pavée de la Place de l'Eglise

Philip Panchaud

Naturalisation

La nouvelle Loi sur le droit de cité vaudois (LDCV) transfère la compétence d'octroyer la bourgeoisie communale du Conseil communal à la Municipalité, ceci dès le 01.05.2005, l'organe législatif n'intervenant plus dans le processus décisionnel, hormis pour la bourgeoisie d'honneur.

Nous sommes dans l'attente des informations complémentaires de la part du Canton qui auraient dû nous parvenir dans le courant du mois de mars 2005.

ACRM

Comité de pilotage Autoroute

MM. Jean-Jacques Lehmann, Philip Panchaud et Günter Dauner représentent le Comité de direction au Copil. Les communes de l'ACRM directement concernées par le tracé de l'autoroute et/ou par le développement des transports publics sont désormais associées aux discussions. Il s'agit de Morges, Lonay, Prévèrenge, Echichens, Chigny, Lully, Tolochenaz, Denges. D'autres communes pourront intégrer le Copil au fur et à mesure de l'avancement des études.

Projet d'agglomération Lausanne-Morges

L'ACRM est représentée au Copil par M. Jean-Jacques Lehmann, membre du comité directeur.

Ernest Carrel

PGA – PPA Déchetterie

Le Plan Général d'Affectation (PGA), doublé du plan des contraintes, du 47 OAT et le Règlement communal sur la police des constructions, modifié en juillet 2004, suite aux recommandations du SAT et approuvé par la Municipalité le 21 septembre 2004 a été envoyé au SAT lequel a émis de nouvelles remarques le 31 janvier 2005, tant pour le PGA et ses annexes que pour le Plan Partiel d'Affectation « Déchetterie » et ses annexes.

Ces deux dossiers ont été complétés et corrigés suite à ces remarques et retournés en 8 exemplaires au SAT le 14 avril 2005.

Dès l'approbation du SAT, le PGA et son Règlement, ainsi que le PPA « Déchetterie » seront mis à l'enquête publique durant 30 jours.

Guy Richard

Sentier didactique du Bois de la Côte

En conséquence du report de la date d'inauguration du 30 avril au 21 mai 2005, nous avons décidé de reporter la fin des travaux à la première semaine de mai 2005.

Intempéries

Les chutes de neige importantes et répétées de ce début d'année ont fortement mis à contribution notre service de voirie. Plus de cinquante interventions, déneigement ou salage ont été nécessaires depuis le 5 janvier jusqu'au 17 avril 2005. Un nombre conséquent d'heures supplémentaires ont été exécutées.

-
Grâce à la vigilance de notre chef de la voirie et l'engagement de toute l'équipe, nos routes et trottoirs sont toujours restés praticables. Je profite ici de les remercier.

9. Communications du Bureau

La somme de fr. 262.00 représentant les jetons de présence de la séance du 6 décembre 2004 a été versée à l'association Ewam Rigdzin à Rolle qui nous a adressé ses remerciements en date du 7 avril 2005.

Dans une de nos prochaines séances, nous devons statuer sur les zones 30km/h. M. Michel Pache souhaiterait une aide extérieure pour le seconder dans la présentation de ce dossier délicat. Il pourrait s'agir d'un spécialiste des éléments modérateurs et d'un autre pour le côté technique de la circulation. C'est à l'unanimité que ce souhait est accepté.

Lors des dernières votations, trop de votes ont encore été annulés. Environ 10 personnes ont voté après 11 h.00 malgré le tout-ménage.

La course du Conseil est prévue le samedi 10 septembre 2005.

Les prochaines séances sont fixées au 27 juin 2005 et 5 décembre 2005. Toutefois, merci de réserver les dates du 26 septembre et 24 octobre prochains.

10. Divers et propositions individuelles

M. Rolf Vogel relève que l'assemblée ordinaire de l'ACRM a eu lieu le 7 avril 2005 à Lully et nous donne quelques précisions quant aux comptes, comme l'a déjà souligné M. Panchaud, Syndic.

Mme Azucena Crolla, membre du comité de l'association Starchiojd, remercie la Municipalité pour le don de fr. 2'000.00 qui a été alloué par la commune pour la construction du 2^{ème} pont.

M. Philip Panchaud nous informe que la Municipalité a mandaté le bureau gagnant du concours d'idées pour faire une synthèse de tous les projets qui avaient été rendus en juin 2004. Beaucoup de points sont encore à régler avant de présenter un projet plus élaboré.

Mme Monique Brandt demande si un prospectus de la table d'orientation va être édité pour le public. M. Panchaud répond que cela pourrait être envisagé mais que pour l'instant rien n'est fait.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21 h. 10

Le Président :

La Secrétaire :

Roland Racine

Claire-Lise Martin